

L'hébergement d'après les enquête Logement*

Anne Laferrère[†]

Mai 2003

Parmi toutes les aides s'échangeant entre ménages, le logement occupe une place à part, pour deux raisons principales. D'une part il est un poste essentiel de la consommation. On ne peut s'en passer (c'est l'origine du principe du droit au logement), il n'a que peu de substitut durable (camping, rue...), on ne peut moduler sa consommation (comme on ne mangerait de la viande qu'une fois par semaine), il est peu divisible: le marché n'offre pas de très petite quantité de logement: les hôtels, garnis, et meublés de très bas de gamme disparaissent, loger quelqu'un à son domicile à titre payant est de plus en plus rare (88 000 individus étaient 'pensionnaires ou sous-locataires' en 1996, ils ne sont que 64 000 fin 2001), les expériences japonaises de boîtes à dormir restent anecdotiques. Plus que d'autres postes de la consommation, le logement détermine le cadre de vie, les relations, touche à l'intimité et la conditionne. D'autre part, il est caractérisé par de fortes économies d'échelle. C'est en partie ce qu'on appelle un bien public (la lampe éclaire tous les occupants de la pièce quel que soit leur nombre); son prix par personne décline quand le nombre d'occupants augmente; sa production est à rendements croissants (un dîner pour six coûte moins cher que deux pour trois). Ceci a pour conséquence que pour une famille, il est moins onéreux d'héberger quelqu'un que de lui donner l'équivalent monétaire qui lui permettrait d'avoir un logement indépendant.

Ces remarques simples permettent de comprendre le visage de l'hébergement des enfants adultes. En simplifiant un peu, on observe la chose suivante. Tout en haut de la distribution des revenus on sera peu hébergé: on a les moyens de se payer un logement indépendant, une chambre d'hôtel. Pour la plupart des niveaux de ressources au contraire, on est hébergé, de temps à autre, pour des durées plus ou moins longues, soit en cas de coup dur, soit pour faciliter la mobilité. Enfin, tout en bas de la distribution, on peut aussi ne pas être hébergé, mais par manque d'un point de chute, ou parce qu'on fuit un logement trop pauvre, avec le risque de se trouver sans domicile. Les hébergés de la parenté plus élargie et les amis sont trop peu nombreux dans les échantillons des enquêtes Logement pour qu'on puisse tirer des conclusions

*Préparé pour la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion social en Ile-de-France, 16 mai 2003.

[†]INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), CREST (Centre de Recherche en Economie et Statistiques), Paris. Cette note provisoire n'engage pas l'INSEE.

aussi nettes, mais là aussi l'hébergement semble répondre à des fonctions multiples.

Nous présentons d'abord quelques définitions et l'ordre de grandeur du phénomène, tel qu'on peut l'observer aux deux dernières enquêtes Logement. Ensuite nous analysons rapidement l'hébergement des enfants adultes, et celui des 'non-enfants'. Nous terminons par quelques observations sur les évolutions entre les deux enquêtes.

1. Occupant en titre, co-résident, hébergé

Tout classement comporte une part d'arbitraire, mais répartir les occupants des logements en occupants en titre, co-résidents¹ et hébergés est instructif. On définit comme occupant en titre d'un logement la personne de référence (PR), son conjoint, ainsi que ceux qui se déclarent co-locataires ou occupant au même titre que la PR. Il y a 39,4 millions d'occupants en titre de résidences principales fin 2001². On appelle co-résidents, les enfants de la PR ou de son conjoint qui n'ont jamais occupé un logement indépendant (comme occupant en titre) pendant plus de trois mois, ou ceux qui n'étaient partis que pour leurs études ou le service militaire, ainsi que les ascendants de la PR ou de son conjoint (parce que dans leur cas il est difficile de savoir qui héberge qui). Ils sont 18,23 millions, dont 329 000 ascendants. Sont donc appelés hébergés, tous les autres, c'est-à-dire les enfants qui sont partis occuper un autre logement plus de trois mois et revenus, les autres membre de la parenté, les amis, les pensionnaires, ainsi que les salariés logés.

Selon cette définition et en n'introduisant aucune limite d'âge, on trouve 973 000 personnes hébergées à la fin de 2002, contre 924 000 à la fin de 1996. Si le nombre d'hébergés augmente de 5,4% (mais compte tenu de l'intervalle de confiance, on ne peut rejeter une stabilité), la proportion d'hébergés semble globalement stable à 1,7% des individus. La proportion de co-résidents baisse légèrement puisque baissent le nombre des enfants et des ascendants âgés vivant avec leurs enfants. En excluant les enfants partis et revenus, on compte 516 000 hébergés en 2002 contre 509 000 en 1996, soit une augmentation de 1,9%, un peu plus la population des ménages ordinaires (1,4%). Il y a moins de pensionnaires ou salariés logés qu'en 1996, mais davantage d'amis et surtout de membres de la parenté. Le graphique (en dernière page) montre leur répartition par âge. La distribution a un mode autour des jeunes de 15 à 29 ans et surtout de 20 à 24 ans. Fin 1996 on distinguait un second mode, plus faible vers 65-69 ans, il est atténué en 2002. L'augmentation de l'hébergement chez les jeunes de moins de 40 ans (+ 34 000) est compensée presque parfaitement par une diminution chez les plus de 60 ans (-32 000),

¹Nous préférons ce terme à celui de cohabitant que nous avons employé par ailleurs (cf Bessière et Laferrère, 2002), qui est un peu ambigu, parce qu'appliqué communément aux couples.

²Selon cette approche déclarative, il y a 150 000 "co-locataires", dont pour 90 000 d'entre eux le ménage s'est déclaré en location ou sous-location (les autres sont en propriété occupante), donc à peu près 90 000 logements en co-location et un peu plus du double de co-locataires.

ce qui correspond à ce que l'on sait par ailleurs de l'évolution relative des niveaux de vie de ces classes d'âge.

2. Plusieurs logements en même temps: l'hébergement 'pendulaire'

Une autre façon d'aborder l'hébergement est de partir non pas des liens des membres du ménage à la personne de référence, mais des déclarations des occupants qui mentionnent qu'ils habitent aussi régulièrement un ou plusieurs jours par semaine ailleurs. Occuper régulièrement plusieurs logements en même temps (pendant la semaine d'enquête) est globalement rare (2% des individus seulement), mais peut toucher finalement beaucoup d'individus au cours de leur vie. Notons que c'est plus fréquent chez les co-résidents que chez les occupants en titre (3,8% contre 1,2%), et plus fréquent encore chez les hébergés (7,1%, mais 5,8% seulement chez les hébergés hors enfants partis et revenus) (tableau 1). Une petite proportion d'hébergés l'est donc à plusieurs endroits à la fois. Ceux des non-enfants qui sont hébergés aussi ailleurs sont là depuis moins de 6 mois. Ceux qui vivent en même temps en collectivité sont au contraire hébergés depuis longtemps.

Tableau 1 Lien avec la personne de référence, selon le mode d'hébergement habituel

	7jours /7	Collec tivité	autre logmt	héber -gés	se dé- -place	absent +6 mois	En- semble	Répar- tition
occupant en titre								
PR, conj colocataire	98,8	0,1	0,3	0,4	0,4	0,0	100,0	67,1
co-résident								
enfant ascendant	96,2	1,9	0,9	0,8	0,1	0,0	100,0	31,0
hébergés	92,9	1,9	1,4	2,8	0,8	0,2	100,0	1,9 100
<hr/>								
hébergés non enfants	94,2	1,4	0,7	3,0	0,4	0,3	100,0	
Effectifs (10 ³)								
2002	57 345	414	292	341	184	16	58 592	
1997	56 514	577	147	376	153	18	57 785	

Champ: Ensemble des individus des ménages ordinaires, 2002.

On a donc une autre façon, plus ponctuelle, d'aborder l'hébergement. Il s'agit sans doute d'un accueil à plus court terme que celui défini plus haut, même s'il est régulier. Les deux notions se recoupent vraisemblablement. Selon cette seconde vision d'un hébergement qu'on pourrait qualifier de pendulaire, on a 341 000 hébergés 'à la semaine' fin 2001 contre 376 000 fin 1996. L'évolution est donc plutôt en sens contraire (une diminution) de celle des

hébergés réguliers. De même la vie en établissement collectif (internat, foyer, cité U) diminue. Au contraire le nombre d'individus ayant régulièrement un autre domicile (dont ils sont occupants en titre) passe de 147 000 à 292 000 entre 1996 et 2001, peut-être avec la reprise de l'emploi, mais surtout avec l'installation des jeunes, en particulier étudiants, dans des logements indépendants (même ceux qui comme ici sont rattachés au domicile de leurs parents). L'hébergement pendulaire ne répond donc pas à la même logique que l'hébergement plus permanent.

3. Les enfants hébergés

Revenons à la première notion d'hébergement, celle plus permanente repérée à partir des liens entre les membres du ménage. Les enfants adultes hébergés, (donc de 18 ans et plus et partis plus de trois mois pour une autre raison que leurs études ou le service militaire), sont environ 457 000. En se concentrant sur ceux de 18 à 29 ans (258 000), on peut estimer que les "revenus" sont 8 à 9% de ceux qui sont partis³. Le phénomène est donc fréquent au cours de la vie d'un enfant.

Quels sont les déterminants de ces retours? Plus le revenu de l'enfant est élevé, moins il revient, mais l'effet diminue au fur et à mesure que le revenu de l'enfant augmente. Au-delà du troisième quartile, pour les 25% des enfants les plus aisés, plus ils gagnent, plus ils risquent de revenir. On a donc deux phénomènes simultanés. Le domicile des parents sert de filet de sécurité en cas de coup dur (chute du revenu suivant la rupture avec un conjoint ou une perte d'emploi), mais il est aussi une aide à la carrière, en particulier en cas de mobilité professionnelle ou géographique. Ceci explique que des enfants à haut revenu reviennent habiter chez leurs parents. C'est la comparaison des niveaux de revenu des parents et des enfants qui joue. Plus les parents sont riches, moins on revient (ils peuvent aider par des transferts financiers), même si l'effet du revenu des parents est très faible comparé à celui des enfants.

Interrogés sur les raisons de leur retour, les enfants (18-39 ans) mentionnent en premier lieu les ruptures familiales (27%), ensuite la perte d'emploi (18% en 2002, moins qu'en 1996), puis presque à égalité le changement de lieu de travail (16%). 13% évoquent des problèmes financiers, 5% des raisons de santé, 4% des raisons liées directement à leur logement (insalubrité, exigüité, éloignement du lieu de travail), 2% disent qu'ils sont revenus pour s'occuper d'un membre du ménage. 15% ne donnent pas de raison classable. Il y a donc bien une variété de situations, depuis les chômeurs, souvent hommes, jeunes, célibataires, ouvriers ou employés; les séparés, veufs et divorcés, plus âgés; en passant par ceux qui changent de travail: cadres et professions intermédiaires, diplômés, en début de carrière; jusqu'à ceux en difficulté financière, surtout des jeunes, peu diplômés, qui n'ont été indépendants que pour une courte période.

Deux faits liés directement au logement sont à noter. On revient (et

³Laferrère et Bessière (2003) exposent le détail de cette estimation.

on reste ou on n'est pas parti) d'autant plus que le logement est grand et d'autant plus qu'on a ses deux parents à la maison. On part plus et on revient moins quand on a un beau-parent, en particulier une belle-mère au domicile. On peut penser qu'il y a des coûts de promiscuité.

4. Les 'vrais' hébergés

Mais quand on pense à l'hébergement on n'a sans doute pas tout d'abord à l'idée les enfants d'un ménage. Ces derniers auraient en quelque sorte un droit à résider chez leurs parents⁴. Si on se restreint donc aux hébergés non-enfants du ménage, de plus de 15 ans⁵ et hors pensionnaires, sous locataires (64 000, en baisse de plus du quart) ou salariés logés (6 000, en baisse de plus de la moitié), ils sont 408 000. Près de la moitié disent être là pour raison de relation familiale ou amicale avec d'un des membres du ménage, en général présents depuis longtemps (tableau 2). Ensuite la première raison invoquée dépend de l'âge. Chez les plus de 60 ans (92 000), les raisons de santé sont mises en avant par 21% des hébergés. Chez les moins de 60 ans ce sont les études, par 16%.

Tableau 2. Raison de l'hébergement, et durée de l'hébergement

Raison	10 ans et +	3-9 ans	1-2 ans	6mois-1 an	< 6mois	
famille ami	46,0	39,6	23,6	18,9	7,6	10,4
études	12,3	10,5	16,1	19,0	22,7	31,6
rupture familiale	8,1	32,1	29,1	10,7	7,2	20,8
santé	7,9	74,7	17,2	5,5	0,0	2,6
difficulté financ	4,7	42,5	21,1	18,2	3,9	14,3
attente logement	2,6	0,0	8,7	24,2	17,1	50,0
chômage	2,6	0,0	0,0	26,4	4,4	69,2
proximité travail	2,4	20,3	34,5	19,5	25,8	0,0
autres	13,3	42,5	24,5	20,3	7,4	5,3
ensemble	100	36,1	21,9	17,7	9,2	15,1

Champ: Ensemble des hébergés hors enfants, 2002.

Pour comparer avec l'année 1996, on ne garde maintenant que les hébergés de 16-60 ans, hors les 62 000 étudiants⁶, et hors les 143 000 'relations amicales ou familiales'⁷. Il reste 111 000 personnes hébergées. C'est du même ordre qu'en 1996 (119 000).

Un peu plus de six sur dix sont des membres de la parenté, mais presque 100% quand sont invoquées des raison de santé, plus de huit sur dix quand l'est l'attente d'un logement (retour de l'étranger, arrivée dans une région),

⁴Conformément à la tradition du droit français de l'obligation alimentaire.

⁵Il y a environ 37 000 individus de moins de 16 ans hébergés chez des parents (79%) ou des amis (21%).

⁶Qui demanderaient une étude particulière.

⁷Effectif plus élevé qu'en 1996, car on a voulu faire apparaître cette modalité en clair en 2001. Ne pas enlever cette catégorie ne remets pas en cause les conclusions qualitatives qui suivent.

et moins en cas de difficulté financière. Il y a un peu plus d'hommes que de femmes (53%), mais l'écart est moindre qu'en 1996. Mais 75% de ceux qui sont hébergés pour être dans de meilleures conditions pour chercher un emploi (donc chômeurs), sont des hommes, tandis que 75% de ceux qui avouent des difficultés financières sont des femmes.

La moitié sont là depuis au moins 3 ans, en général pour raison de santé ou raison financière. 20% sont là depuis entre 1 et 3 ans, surtout des chômeurs ou des personnes en attente d'un logement. 10% sont là depuis plus de 6 mois et moins de 1 an, c'est le cas en particulier des actifs. Finalement 20% sont là depuis moins de six mois, suite à une rupture familiale, chômeurs ou en attente de logement. Un peu moins de un hébergé sur cinq est étranger (contre 6,5% de la population de mêmes âges), surtout d'Afrique, mais la petite taille de l'échantillon (139 observations) interdit d'en tirer trop de conclusions.

5. Moins d'hébergés contraints avec l'amélioration de la conjoncture

En 1996, on avait introduit la notion d'hébergé contraint, comme la somme de ceux des hébergés (hors enfants) qui ne cherchaient pas de logement indépendant, et qui de toutes façons n'en auraient pas eu les moyens (77 000) et de ceux qui sans être dans ce cas avouaient des difficultés financières (9 000). On dénombrait donc entre 77 et 86 000 hébergés contraints. Fin 2002, ils sont entre 60 000 et 70 000. Les effectifs de l'échantillon sont très petits, mais il semble que davantage d'hébergés recherchent un logement (29 000 contre 13 000), ce qui peut s'interpréter soit "positivement" (ils vont partir), soit "négativement" (ils ont du mal à en trouver). On devrait pouvoir attribuer cette baisse de l'hébergement contraint à la baisse du chômage. De fait la moitié des hébergés sont actifs (comme en 1996), un quart chômeur (29% en 1996), le reste inactifs (plutôt plus qu'en 1996).

6. Inactivité, non qualification, chômage

Trouver les facteurs exogènes de l'hébergement n'est pas simple, car rappelons-le les effectifs concernés sont très faibles et de plus les variables sont pour la plupart corrélées entre elles. Ainsi l'état matrimonial résulte-t-il du niveau de revenu, et ce dernier du niveau de qualification, celui-ci étant influencé par l'état de santé, qui détermine en partie le revenu, qui lui-même a des répercussion sur la santé... De même chômage et qualification sont liés. Nous n'introduisons tout d'abord dans un modèle logistique que les quatre variables les plus exogènes: sexe, âge, fait d'être étranger et revenu individuel, et en croisant l'âge avec le sexe. Il apparaît que le fait pour un individu de 16-60 ans (non étudiant) d'être hébergé plutôt que de vivre comme occupant en titre ou co-résident⁸ (16-60 ans non étudiants) est

⁸Dans ce modèle les hébergés pour raison de relation familiale ou amicale avec d'un des membres du ménage sont implicitement reclassés avec les co-résidents.

lié à un revenu faible (tableau 3).

Tableau 3. Modélisation logistique de l'hébergement

Variable	hébergé versus occupant en titre ou co-résident			contraint /hébergé
constante	-5.411***	-6.717***	-5.785***	-0.678
femme	1.066*	1.465*	1.112*	0.111
age	-0.045***	-0.0041	-0.048***	0.022
age*homme	0.031**	0.036**	0.033**	
étranger	0.596**	1.090***	0.436*	-0.694
sans diplôme	0.229	0.151	0.370	1.193***
sans diplôme homme	0.905**	0.854**	0.879**	
chômage	1.102***	0.670***	1.117***	
autre inactif	1.933***	1.205***	1.869***	
revenu (10^{-2})	-0.003***	-0.003**	-0.004***	-0.005**
marié		-2.761***		
celibataire		0.951***		
cohabitant		-1.707***		
divorcé ou veuf		réf		
Paris			1.169***	
Petite Couronne			1.123***	
Grande Couronne			0.563*	
Sud-Ouest			0.859***	
Centre-Est			-0.437	
Méditerranée			0.413*	
Autres régions			réf	
Périurbain			-0.131	
Rural			0.223	
Pôle urbain			réf	
Nombre de pièces			0.055	
Locatif social			-0.495**	
Propriété/ locatif libre			réf	

Le revenu moyen des hébergés est un peu plus de la moitié de celui du reste de la population de même âge. Etre étranger a un effet significatif positif, à revenu égal. Les femmes, à revenu et âge égal ont plus de chances d'être hébergée que les hommes, mais l'effet de l'âge diffère selon qu'on est un homme ou une femme. Plus le temps passe, moins une femme a de chance d'être hébergée, et globalement les femmes hébergés sont plus jeunes que les hommes, alors que l'âge est sans effet pour un homme. Introduire de plus le fait d'être sans diplôme (donc sans qualification), montre que cela renforce les chances d'être hébergé, et ce encore plus pour un homme que pour une femme. Il est aussi très significativement le fait d'être 'autre

inactif', c'est-à-dire souvent malade ou invalide, ou le fait d'être chômeur, même à revenu égal. Un quart des hébergés sont chômeurs, 23% sont classés en 'autres inactifs'. Presque la moitié des hommes hébergés sont sans diplôme (28% des femmes). Autres variables significatives et sans doute corrélées aux précédentes: être marié, et dans une moindre mesure cohabitant avec un partenaire, diminue les chances d'être hébergé, tandis qu'être célibataire les augmente. De fait 76% des hébergés sont célibataires, 83% pour les hommes (18% des femmes sont divorcées).

Parmi les hébergés, ce qui augmente la probabilité d'être hébergé contraint est d'avoir un revenu faible et d'être sans diplôme. Etre étranger n'a plus d'effet en soi.

Il y a 101 000 ménages d'hébergants, pour les 111 000 hébergés (de 16-60 ans non étudiants, non relations amicales ou familiales) parce que la grande majorité n'héberge qu'une personne. L'hébergement est réparti sur tout le territoire, quoique plus à Paris, en Petite Couronne, dans le Sud-Ouest, et dans une moindre mesure en Méditerranée. Il n'est pas un phénomène urbain ou périurbain, mais plutôt rural, sans que la variable soit très significative. Le ménage n'héberge pas parce qu'il dispose de davantage de pièces, (mais il n'est pas spécialement insatisfait, quoiqu'étant plus fréquemment en surpeuplement) et habiter en HLM ne favorise pas l'hébergement.

Variations importantes, mais jouant de façon subtile, le sexe et l'état matrimonial de la personne de référence hébergeante. Etre célibataire augmente la probabilité d'héberger quelqu'un (71% des hébergeants ne sont pas mariés), être en couple la diminue. Quand les hébergeants sont en couple, ils hébergent à égalité des hommes et des femmes, souvent des membres de leur parenté. Les hébergeants ne vivant pas en couple ont plus de chance d'héberger quelqu'un qui n'est pas de leur parenté qu'un couple. Quand l'hébergeant vit seul, célibataire le plus souvent, c'est 8 fois sur dix un homme, qui héberge 7 fois sur dix un autre homme. Quand c'est une femme, elle héberge 8 fois sur dix une autre femme. Une personne seule a plus de chance d'accueillir un hébergé qu'un couple: des isolés sont ainsi disponibles pour d'autres isolés. L'écart d'âge médian hébergé/hébergeant est de 6 ans, le premier quartile est nul, le troisième à 14 ans, et seulement deux fois sur 10 l'écart est de plus de 30 ans: il ne semble pas y avoir systématiquement d'écart de génération entre hébergeant et hébergé.

7. Les locataires aidés ou en difficultés de paiement

Les enquêtes Logement comportent aussi des questions sur les aides, les difficultés de paiement du loyer et sur la façon dont le logement a été trouvé. Elles peuvent compléter les observations ci-dessus.

La proportion de locataires bénéficiaires d'aides personnelles au logement baisse de 1 point de 42,7% à 41,6%, mais ceci correspond à quelques 90 000 bénéficiaires de plus. La part de ceux avouant des difficultés de paiement de loyer passe de 16,1% à 14,0% , soit une baisse de 135 000 ménages. La proportion de retards effectifs de paiement est à peu près constante (elle

passé de 6,6% à 6,4%), les situations d'impayés sont plutôt en baisse de 3,5% à 3% (-36 000 ménages). La proportion de locataires payant leur loyer à une association ou à un organisme qui sous-loue est constante et ceci concerne quelques 225 000 ménages (contre 215 000 en 1996). Le nombre de ménages logés gratuitement par un organisme, une association ou une personne morale augmente sensiblement, de 38 000 à 64 000.

Pour les locataires HLM ayant emménagé récemment (moins de 4 ans), un peu moins disent être passés par les services de logement de la préfecture en 2002 qu'en 1996 (2,7% contre 3,2%, soit quelques 42 000 ménages en 2002). Les temps d'attente (entre le dépôt d'une demande et l'obtention du logement HLM) ne se sont pas allongés, voire se sont raccourcis (64% trouvent en moins de 6 mois, contre 61% en 1996).

Pour les locataires du secteur libre ayant emménagé récemment (moins de 4 ans), une proportion constante disent être passés par la mairie, les services sociaux, la préfecture ou un autre service gratuit (4,5 contre 4,6%), mais ceci correspond à 11 000 ménages de plus (161 000 contre 150 000).

Les locataires emménagés récents bénéficiaires d'une aide du fonds de solidarité logement ont vu leur nombre augmenter sensiblement, de 149 000 à 276 000, soit de 3,1% à 5,3% des locataires emménagés récemment.

*

L'hébergement apparaît plutôt comme un phénomène 'banal', lié au handicap et à la non qualification. Assez naturellement aussi il est plus probable quand on est étranger (sans doute récemment arrivé). Qu'il soit plus fréquent en région parisienne provient qu'on y va chercher des emplois et que le coût du logement y est élevé. Les évolutions par rapport à 1996 montrent une légère sensibilité à la conjoncture. Sa partie contrainte a diminué avec la baisse du chômage. Cette dernière a sans doute aussi permis la diminution de la fréquence des difficultés de paiement des locataires. Deux formes d'aide directe ont augmenté: le bénéfice du fonds de solidarité logement et le logement gratuit par l'intermédiaire d'une association.

Références:

Bessière S. et A. Laferrère, 2002, Aux marges du logement: résidences multiples, résidence partielle, co-habitation et hébergement d'après l'enquête Logement de 1996-1997, Document de travail de la DSDS, F0204.

Laferrère A. et S. Bessière S., 2003, Nest-living and nest-leaving: does the nest matter?, mimeo.